

Conseil Municipal
lundi 4 juillet 2022

Maison de Santé Universitaire

Autorisation donnée à Madame le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie dans le cadre de la DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable)

Ecoquartier :

avis favorable du commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire et sur l'enquête DUP (Déclaration d'Utilité Publique) pour l'acquisition de terrains par voie d'expropriation pour la constitution d'une réserve foncière.

Orage de grêle du 19 juin

86 sinistres ont été recensés. 2 familles ont été relogées une courte période. Plusieurs entreprises ont été victimes de cet orage ainsi que certains bâtiments communaux. Le préfet a été informé de ces sinistres et Madame Le Maire reste vigilante sur le suivi de ce dossier.

Extension de la Maison de Santé – entreprise Toutravail – isolation, cloisons, faux plafonds

- accord pour avenant de plus-value d'un montant de 1 120 € HT
- autorisation de marché de sous-traitance avec l'entreprise Gauthier

Participation communale – voyage scolaire

- participation communale fixée à 50 € pour les voyages scolaires sur demande avec justificatifs

Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie se déroulera à Cheverny à 11h15 suivi d'un pot de l'amitié servi à la salle des fêtes..

Remboursement

Accord pour rembourser à Francine Clément la somme de 24,26 € TTC pour l'achat d'un dictionnaire et un livre sur la république destinés à une élève de CM2 de l'école Saint Louis.

Participation communale au prix du repas au restaurant scolaire

La participation communale est fixée à 3,48 € par repas et par enfant à compter du 1^{er} septembre

Affaires diverses

- un courrier est joint au bulletin municipal à paraître en réponse au tract de Monsieur Axel Fontaine distribué dans les boîtes aux lettres des administrés.
- compte-rendu des commissions auxquelles ont assisté les conseillers municipaux
- rappel de l'agenda des manifestations à venir

Parole au public

Madame Rilly demande s'il serait possible de demander aux propriétaires de terrains en friche de les entretenir pour éviter tout risque d'incendie. Madame le Maire lui répond que des courriers leurs sont adressés régulièrement et demande à Mme Rilly d'adresser un mail à la mairie indiquant les parcelles qui la concerne directement.